Lettre d'information N° 214 - 18 mai 2024 www.perspectivecatholique.ch

PERSPECTI É CATHOLIQUE

Aux catholiques, à ceux qui le sont un peu et à ceux qui ne le sont pas du tout



André Charlier Il était **grand**

Christian Bless - A l'occasion du 50ème anniversaire de son rappel à Dieu, les Editions Sainte-Madeleine ont accompli un devoir de piété filiale en publiant un Mémorial en l'honneur d'André Charlier. Né le jour de Noël en 1895, le directeur des écoles de Maslacq et de Clères a quitté ce monde le 8 août 1971. Une cinquantaine de pages réunissent quelques textes d'André et d'Henri Charlier ainsi que des témoignages de Jean Madiran, dom Gérard Calvet, Gustave Thibon, le RP de Chivré et d'Antoine de Lévis-Mirepoix.

Il était grand s'exclame ce dernier dans un beau portrait qui ouvre la très riche biographie que lui a consacrée un moine bénédictin de sa famille (André Charlier, Le prix d'une œuvre – Terra Mare, Editions Sainte-Madeleine), recensée par Pierre Saint Servan dans Présent le 17 juin 2016. Cet ancien élève résume ainsi l'impression de tous ceux qui ont eu le privilège d'approcher André Charlier et s'avouaient débiteurs insolvables d'un homme qui a marqué leurs vies à tout jamais, et, des décennies plus tard, en parlaient avec respect et émotion en nous transmettant l'enseignement reçu.

Un autre univers mais le seul

Laissons le préfacier à ses souvenirs vibrant d'une présence qui ne l'a pas quitté malgré l'absence du maître : « Il était heureux, ... malgré son inextinguible soif de perfection, sa quête incessante de la « hauteur ». Je découvre maintenant que s'il était si puissamment, si totalement un homme, c'était parce qu'il se situait au cœur même de l'essentiel dans l'acceptation des tourments de notre incarnation et dans le vertige de la beauté infinie du visible et de l'invisible.» Et de citer André Charlier pour illustrer ce propos : « Il y a cette âme que nous portons en nous et qui est capable d'accueillir en elle tout l'univers – afin de le recréer. C'est ce besoin de recréation qui nous tourmente sans cesse ... (Journal, 27 juin 1919).

La fidélité à l'essentiel, l'exigence, le monde des âmes ... voilà qui, sans doute, définit l'homme et son œuvre : « On ne peut pas être un homme si on ne réussit pas à tirer de soi tout ce qu'on est, à donner de soi tout ce qu'on a ; si on n'a pas cette souveraine exigence, on n'entrera jamais dans la réalité de l'homme. » Jean Madiran résumait : « L'arrivée à Maslacq était l'arrivée dans un autre univers ; la vie à Maslacq, l'apprentissage d'un autre univers : mais du seul qui soit véritable... L'univers des âmes appelées à la sainteté : et

le reste n'a aucune importance». Que dirions-nous aujourd'hui, au milieu des décombres d'un monde qui ne finit pas de se défaire ? Mais, au milieu de cette dissolution générale, le témoin nous a été transmis et nous charge d'une responsabilité ; celle de lire et de relire, de comprendre et de transmettre à notre tour.

Le chemin contraire

Dans l'éditorial du dernier numéro de la revue Catholica, Bernard Dumont, son directeur, cite la définition de la modernité formulée par l'Encyclopoedia Universalis: « C'est un mode de civilisation caractéristique, qui s'oppose au mode de la tradition, c'est-à-dire à toutes les autres cultures antérieures ou traditionnelles. » Commentant ces lignes, l'éditorialiste ajoute : « C'est pourquoi la modernité fait l'objet d'expressions multiples, éventuellement contraires (...) mais fondamentalement associées entre elles par cette négation initiale ». Dans le numéro spécial que la revue Itinéraires consacrait, en 1982, à Henri et André Charlier, Jean Madiran attirait l'attention du lecteur sur le fait que, élevés par un père franc-maçon, sans baptême ni catéchisme, ils avaient parcouru le chemin « du monde moderne à la foi chrétienne. » Nous y sommes. Cette modernité a tout submergé, au-delà de ce qui pouvait être imaginé à l'époque, tout, la foi, les moeurs chrétiennes débaptisées qui ont survécu un temps à la déchristianisation, et la loi naturelle, la raison, l'intelligence dont Marcel De Corte nous expliquait alors qu'elle était en péril de mort et dont les régressions, que les pédants du jour nomment sociétales, tendent à prouver que cette intelligence est désormais morte, dans les allées du pouvoir au moins.

Par sa personne, son œuvre et ses écrits, André Charlier nous appelle à parcourir le chemin « du monde moderne à la foi chrétienne. » Face à cette volonté de faire du passé table rase, à cette modernité qui n'est autre qu'un nihilisme, le Patron de Maslacq nous invite à une réforme intellectuelle et morale qui passe par un retour à la gratuité car « Notre monde se meurt parce que la gratuité n'y est plus possible. »

Contre ce mouvement de rejet, de revendication de toutes sortes de droits, André Charlier demande à l'homme moderne « d'accorder un instant au silence intérieur, parce qu'alors il s'apercevra du grand mystère et il tournera vers son Créateur un visage plein de larmes. » et « que cet homme consente à recevoir, c'est-à-dire à reconnaître sa dépendance. » Au milieu du vacarme de cette modernité, de cette conspira-

tion universelle contre toute forme de vie intérieure, comme l'écrivait Bernanos, d'une vie de plus en plus factice, virtuelle, nous sommes invités « à descendre en nous-mêmes, et aussitôt nous sommes emportés par un besoin invincible de ressaisir les réalités ... ». Gustave Thibon témoigne de ce que « André Charlier était possédé par le besoin de donner. Et non seulement ce qui concerne la nourriture de l'esprit et la formation du caractère, mais par-dessus tout l'ouverture au mystère et au divin. » Il rend hommage à « un maître dont la vie s'est consumée à veiller sur cette semence d'incréé – le grain de sénevé de l'évangile – qui repose au fond de la créature et dont la croissance fait éclater les limites de l'homme ».

D'autres contributions diront sa passion pour la France qui est « un sentiment silencieux, c'est le besoin de descendre au fond de soi-même et de faire les gestes de sa race, des gestes vrais ». Parce que « la France est une aventure unique. (...) Et c'est une aventure qui n'est pas finie ». (Invention à deux voix)

Transmettre

« Le meilleur moyen de remercier André Charlier d'avoir tant aidé le combat, est d'avancer encore plus fort, et encore plus loin. » écrit le R.P. Bernard-Marie de Chivré, O.P. de son côté, au moment du décès de l'auteur des Lettres aux Capitaines.

Le Mémorial publié par les Editions Sainte-Madeleine et cet hommage de Présent se présentent comme un mouvement de gratitude, un acte de piété filiale, comme une volonté déterminée de ne pas laisser en déshérence le don qui nous a été fait. Et de le faire fructifier en lisant ou en relisant la substantielle biographie qui lui a été consacrée et en faisant lire aux générations qui montent les pages lumineuses d'André Charlier, notamment celles rassemblées dans Que faut-il dire aux hommes, ainsi que ses Lettres aux Capitaines et ses Lettres aux parents.

Elles contiennent un secret, une disposition de l'âme et de l'intelligence que le monde moderne ne nous a pas apprise. Dans le numéro spécial de la revue Itinéraires du mois de septembre 1972, consacré à André Charlier, Jean Madiran nous confiait l'héritage : « La pensée d'André Charlier, l'accent et le mouvement et le chant de cette pensée, soustraite par l'écriture à la fuite du temps, voilà ce qui nous est conservé et ce qui peut être transmis. Non pas de soi-même : mais si nous travaillons à cette conservation et à cette transmission. » —

Initiative populaire «Pour la liberté et l'intégrité physique»

En un peu plus d'une année, alors que le délai est de 18 mois, l'initiative «Pour la liberté et l'intégrité physique» a recueilli 125'015 signatures valables, preuve qu'elle a été plébiscitée par le peuple. On a donc peine à comprendre la position de rejet du Conseil fédéral, du Parlement fédéral et des gouvernements cantonaux, particulièrement celle du Conseil national dans son refus de soumettre à la votation l'initiative avec le contre-projet direct proposé par la minorité de sa Commission des affaires juridiques (1), ce qui eût eu le mérite de clarifier l'enjeu de la votation dans l'esprit des votants.

Dans cette situation regrettable imputable à la majorité du Parlement, le peuple et les cantons sont appelés à se prononcer le 9 juin 2024 sur une initiative dont la formulation équivoque présentée faussement comme dangereuse et inapplicable va biaiser le scrutin. C'est malheureux pour la démocratie. La volonté populaire ne peut tirer de légitimité que d'une réponse à une question posée avec un contenu clair et univoque.

L'initiative populaire «Pour la liberté et l'intégrité physique» propose d'introduire dans la Constitution fédérale (Cst) un article 10 alinéa 2bis soumettant les atteintes à l'intégrité physique et psychique au consentement de la personne qui en est l'objet, cette dernière ne devant ni se voir infliger une peine ni subir de préjudices sociaux ou professionnels en cas de refus d'y consentir. Cette initiative populaire a été lancée en 2020 dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 par le Comité d'initiative «STOPP Impfpflicht» constitué au sein du collectif citoyen «Mouvement suisse pour la liberté».

Il n'apparaît pas que l'initiative soit «antivax» comme on se plaît à la désigner dans l'espace public et médiatique. Son but clairement élucidé est l'autodétermination, savoir la liberté garantie à chaque personne d'accepter ou non un acte vaccinal sans qu'il y ait ostracisation tant en cas de consentement que de non consentement. L'injection d'un vaccin dans le corps est un acte invasif irréversible qui peut avoir des effets indésirables graves allant jusqu'au décès. L'histoire vaccinale l'a démontré, de même que le laisse malheureusement constater maintenant l'inoculation à grande échelle durant la période Covid-19 d'un produit ARNm non testé selon les méthodes usuelles. La santé appartient en essence à chacune et à chacun dans son incarnation et ressortit à sa responsabilité personnelle primaire. L'État peut certes contribuer à l'aménagement de conditions favorables à la santé de la population. Cela ne le légitime néanmoins pas à décider en dernier lieu à la place

de la personne ce qui est bon pour elle ni à lui imposer directement ou indirectement un acte vaccinal qu'elle ne souhaite pas. Franchir ce pas bafoue gravement la morale et l'éthique que l'État a le devoir de respecter.

L'autodétermination vaccinale est à inscrire expressément dans la constitution pour garantir l'essence et l'effectivité du droit fondamental à l'intégrité physique et psychique, en sorte de prévenir une réitération de ce qui advint d'inadmissible et d'excessif lors de l'épidémie de Covid-19. La majorité de la Chambre du peuple n'a pas voulu entendre cela et a cédé aux arguments sophistes du Gouvernement. C'est très regrettable. —

(1) Le contre-projet direct formulant l'article 10 alinéa 2 bis Cst est rédigé comme suit : «L'autodétermination est garantie en matière de vaccination ou face à tout autre procédé de biotechnologie médicale. Aucune sanction d'aucune sorte ni aucune discrimination sociale, professionnelle ou autre ne peut être opérée en raison d'un refus de vaccination ou du recours à tout autre procédé de biotechnologie médicale».

Précisons que nous avons utilisé l'«analyse et appréciation» Me **Henri Gendre**, avocat indépendant à Villarsel-sur-Marly pour la rédaction de ce texte. Cliquez ici pour découvrir son l'entier de son analyse!

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur une conférence de presse qui s'est tenue le 21 novembre 2023 au Parlement européen, avec une déclaration de l'eurodéputé Marcel de Graaff, suite à la réponse qui lui a été adressée par l'Agence européenne des médicaments (EMA), relative aux très graves problèmes engendrés par les vaccins anti-Covid-19. Cliquez ici!—



N° 207 - 29 avril 2024

Votation fédérale du 9 juin : Approvisionnement en électricité (2) – Eric Bertinat

N° 206 - 25 avril 2024

Votation fédérale du 9 juin : Approvisionnement en électricité – Eric Bertinat

N° 205 - 23 avril 2024

Les présidentielles sénégalaises comme indicateur des changements en Afrique de l'ouest – Jean-Pierre Sow

N° 204 - 20 avril 2024

Bernanos, la colère et la grâce - Christian Bless

N° 203 - 18 avril 2024

Pompidou, discrètement catholique – Eric Bertinat fragment de lecture Le nœud gordien – Georges Pompidou

N° 202 - 16 avril 2024

« Pas de Suisse à 10 millions ! » – Interview du conseiller national Nicolas Kolly

N° 201- 13 avril 2024

fragment de lecture

La victoire du Christ sur la mort — le RP Garrigou-Lagrange

N° 200 - 11 avril 2024

Genève dit stop au cours d'éducation sexuelle pour les enfants de 7 ans – Eric Bertinat

Exhortation apostolique : Familiaris consortio (22 novembre 1981) – Jean-Paul II

N° 199 - 9 avril 2024

L'Ukraine et nous – Le triomphe de la veulerie et de la course à la gamelle – Christian Bless

N° 198 - 5 avril 2024

Mgr Vitus Huonder (1942-2024) - Eric Bertinat

N° 197 - 3 avril 2024

Pour qui chante l'histoire – Jean Romain

Mercredi 11 septembre 2024 à 20h

<u>Franc-Maçonnerie et politique,</u>



Serge Abad-Gallardo

Une conférence exceptionnelle! Salle forum I - Centre social protestant 14 Rue du Village-Suisse - 1205 Genève

Merci de vous inscrire à l'adresse suivante : info@perspectivecatholique.ch





CH21 8080 8004 5427 1100 1

Bénéficiaire : Perspective catholique

1203 Genève

Vous recevez ce mail car vous avez rejoint la newsletter du site <u>perspectivecatholique.ch</u> avec l'adresse <u>enic@bertinat.ch</u>.

Se désinscrire pour ne plus recevoir de mails de notre part.

